

CAMPING MUNICIPAL "Lac et Montagnes"

	TARIF au 1 ^{er} janvier 2024
MOBILE-HOME (hors eau et électricité) par an	3 000 €
Visiteur (personne ne séjournant pas sur l'emplacement) /jour	5 €
Sous-location du mobile home: redevance par personne supplémentaire	0 €
Indemnité d'occupation journalière en cas de non-renouvellement ou de résiliation du contrat	20 €
<i>Rappel :</i> ✓ les occupants de mobile-home sont redevables de la taxe de séjour au même titre que les campeurs ✓ le paiement de la location annuelle: - pour les conventions en cours: le paiement peut être fractionné au trimestre ou au semestre et s'effectue à chaque début de trimestre ou de semestre - pour les contrats futurs: le paiement s'effectue <u>en une seule fois</u> à la signature du contrat et à la date anniversaire de la signature du contrat ✓ les propriétaires de mobile-home seront redevables de leur consommation d'eau et d'électricité dès la pose des compteurs individuels	

- Tarifs journaliers

Pleine saison : du 1^{er} juillet au 31 août et du 15 décembre au 31 mars

Basse saison : le reste de l'année

	TARIFS au 1 ^{er} janvier 2024	
	Pleine saison	Basse saison
<i>Forfait pour 1 ou 2 personnes</i>		
Emplacement comprenant 1 voiture avec 1 caravane ou 1 tente	16 €	13 €
Emplacement comprenant 1 camping-car	16 €	13 €
Emplacement comprenant 1 moto avec 1 tente	15 €	12 €
<i>Par personne supplémentaire</i>		
Adulte	5 €	4 €
Enfant de moins de 4 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 5 à 17 ans	4 €	2,50 €
	TARIFS au 1 ^{er} janvier 2024	
	Pleine saison	Basse saison
<i>Autres tarifs</i>		
Voiture ou moto supplémentaires	4 €	3 €
Remorque	4 €	3 €
Animal domestique (sauf les chiens de 1ère et 2ème catégorie). Sont acceptés si vaccinés et tatoués. Présentation obligatoire d'un certificat.	3 €	3 €

Forfaits particuliers	TARIFS au 1 ^{er} janvier 2024
Forfait hiver (du 15 décembre au 15 mars) et été (du 1^{er} juillet au 31 août) pour les travailleurs saisonniers <i>tarif par quinzaine</i> Emplacement comprenant 1 voiture et 1 caravane ou 1 tente ou 1 camping-car EDF 10A compris (1 branchement) Renouvelable tous les 15 jours	200 €
Forfait campeur mensuel Emplacement comprenant 1 voiture et 1 caravane ou 1 tente ou 1 camping-car EDF 10A compris (1 branchement) Paiement en début de mois	400 €

	TARIFS au 1 ^{er} janvier 2024
- <u>Autres charges</u> (par jour) <u>Branchement électrique 10A</u> Saison hiver du 01/10 au 31/05 Saison été du 01/06 au 30/09 Machine à laver (le jeton) Douche pour personne extérieure Caution badge barrière	12 € 7 € 5 € 3 € 130 €
- <u>Divers</u> Location de box (paiement en janvier) Garage mort (par mois)	130 € supprimé
- <u>Tarif de groupes</u> (15 personnes minimum)	remise de 5%
- <u>Nettoyage de l'emplacement</u>	500 €